

S'informer à propos de Mon espace santé

Mon espace santé, pour donner la main aux usagers sur leurs données de santé

Mon espace santé, c'est quoi ?

- ✓ C'est le nouveau **carnet de santé numérique et sécurisé** des usagers.
- ✓ Il contient un **dossier médical (coffre fort numérique)**, une messagerie sécurisée, un catalogue de service, et bientôt un agenda .

Quel intérêt pour les usagers ?

- ✓ Ils disposent d'un espace de confiance personnel, pour **stocker leurs données de santé et les partager facilement avec des acteurs de santé du médico-social et du social**.
- ✓ Mon espace santé facilite le partage entre les professionnels impliqués dans la prise en charge et l'accompagnement des usagers.

Qui peut avoir un profil Mon espace santé ?

- ✓ Mon espace santé est ouvert aux assurés d'un régime d'Assurance maladie français.
- ✓ **+de 65 millions d'usagers** en France ont un profil ouvert !

Comment accéder à Mon espace santé ?

- ✓ Les profils sont créés automatiquement. Les professionnels de santé, du médico-social et du social peuvent alors déposer, partager, et consulter des documents (selon la matrice d'utilisation du DMP).
- ✓ Pour consulter son profil, l'utilisateur doit l'activer : se munir de sa carte vitale et de son code provisoire reçu par mail / ou par courrier et se rendre sur www.monespacesante.fr, ou télécharger l'application mobile.

Et pour les usagers qui sont éloignés du numérique ?

- ✓ Des **structures de médiations** (France Service, réseau d'ambassadeurs Mon espace santé) peuvent aider les usagers à prendre en main Mon espace santé
- ✓ Un usager n'arrive pas à accéder à Mon espace santé ? Il peut contacter le **34 22**, qui le guidera dans les démarches à effectuer.

Comment les usagers gèrent les accès à leur profil ?

- ✓ Les usagers peuvent **paramétrer finement la confidentialité** de leur données : masquer un ou des documents, bloquer un ou tous les professionnels par défaut.
 - ✓ Toutes les actions réalisées par les professionnels sont tracées et visibles par l'utilisateur.
 - ✓ Ils peuvent clôturer à tout moment leur profil Mon espace santé.
- ⚠ *Les professionnels ne peuvent plus alimenter ni consulter le dossier médical (même en cas d'urgence), et les usagers n'accèdent plus à Mon espace santé.*